



VILLE DU LOCLE



Commune de
Val-de-Travers

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Rencontre officielle entre les Conseils communaux du Locle et de Val-de-Travers

C'est une rencontre historique qui s'est tenue, mercredi 5 mai 2010 au Centre sportif du Val-de-Travers à Couvet, entre les Conseils communaux du Locle et de Val-de-Travers, puisqu'il s'agissait de la première rencontre officielle entre les deux autorités exécutives des 3^{ème} et 4^{ème} villes du canton.

Le plaisir de tenir une telle rencontre a été salué par les deux Exécutifs, qui apprécient l'opportunité qu'ils ont d'entretenir de franches discussions partenariales. Cette séance a été l'occasion, tant pour la commune de Val-de-Travers que pour le Conseil communal loclois, de procéder à un échange d'informations réciproques sur des sujets d'actualité.

3^{ème} volet de désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes

Dans un premier temps, il est important de déterminer quelle entité est compétente pour effectuer les tâches à désenchevêtrer, le canton, toutes les communes ou encore certaines communes régionalement. Dans un deuxième temps, il est primordial de s'assurer que les collectivités appelées à assumer des tâches disposent des compétences nécessaires pour les accomplir. Les deux Exécutifs sont aussi d'avis que le 3^{ème} volet de désenchevêtrement doit être bouclé avant d'entreprendre la révision de la péréquation, afin qu'il soit tenu compte des incidences induites par la nouvelle répartition des tâches dans la réforme touchant la péréquation financière intercommunale.

Transports publics

D'une seule voix, les deux conseils communaux qualifient la situation de préoccupante. La volonté du Conseil d'Etat de réduire les prestations – sur la base du seul critère de réduction des charges – constitue un très mauvais signe, au moment où les communes mettent tout en œuvre pour faciliter l'utilisation des transports publics, notamment en ouvrant des parkings en périphérie des villes. Les fermetures de lignes régionales projetées sont annoncées provisoires, mais avec une forte probabilité qu'elles ne rouvrent jamais. Le Conseil d'Etat doit veiller à ce que des solutions soient trouvées pour assurer l'accès aux transports publics dans toutes les communes. Il est important pour l'équité cantonale que le réseau des transports publics neuchâtelois ne soit pas un "U", mais un "O"! Ainsi, les deux Exécutifs qualifient de nécessaire le développement des transports publics entre Val-de-Travers et Le Locle, avec poursuite sur La Chaux-de-Fonds. Quant à l'accès aux lignes TGV, la défense des liaisons existantes est vitale, tout en travaillant activement sur le développement et l'amélioration des accès de qualité aux gares desservies par le TGV.

Information sur les cercles scolaires

Le Locle, Les Brenets et les communes de la Vallée de La Brévine sont appelées à former le Cercle scolaire du Locle, alors que celui de Val-de-Travers comprendra les 3 communes du district. La verticalisation de l'école est effective à Val-de-Travers et sera mise en place au Locle pour la rentrée scolaire 2011. L'Exécutif valloisier a relevé que, grâce à sa volonté de privilégier la proximité par la mise en place de classes hétérogènes, il participe non seulement au confort des familles et des enfants, mais réduit aussi considérablement le coût inhérent aux transports scolaires, relevant également au passage que, sans ces classes, il n'y aurait plus de classes enfantines dans 5 villages de la commune de Val-de-Travers.

Ramassage des déchets

L'Exécutif valloisier a fait part de ses premières expériences en matière de nouvelle organisation de ramassage des déchets à ses collègues loclois. Malgré les inévitables polémiques dues aux erreurs de jeunesse et aux importants changements demandés à la population, l'objectif principal est atteint et le recours aux conteneurs enterrés n'est pas remis en cause. En effet, le tri des déchets se développe et le tonnage des ordures ménagères est en diminution. Le Conseil communal est toutefois conscient que le concept doit être optimisé, notamment par la mise en place de conteneurs supplémentaires.

Fiscalité des entreprises

Les deux Exécutifs rappellent que les communes perçoivent la moitié de l'impôt sur l'impôt des personnes morales et déplorent vivement que le Conseil d'Etat n'ait pas pris la peine de les consulter sur le projet de loi portant modification de la loi sur les contributions directes (imposition des personnes morales). Cette situation suscite de grandes inquiétudes des deux Conseils communaux car la manière de percevoir cet impôt sera grandement modifiée et les impacts pourraient être très différents d'une commune à l'autre. Le Conseil d'Etat a-t-il obtenu des garanties des principaux contribuables? A-t-il veillé à ce que certains groupes répondant à une logique de défiscalisation conservent leur domicile fiscal dans le canton? Les deux villes attendent des réponses à ces questions et surtout le lancement d'une consultation dans les 53 communes du canton.

Patrimoine horloger

Toutes deux marquées par le développement de l'horlogerie, les Villes du Locle et de Val-de-Travers sont prêtes à examiner les possibilités de développer une stratégie commune de valorisation du patrimoine et des savoir-faire liés à cette industrie, dans la foulée de l'inscription de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine mondial de l'humanité pour leur urbanisme horloger.

Pour de plus amples renseignements :

Alexis Boillat, chancelier de la commune de Val-de-Travers, tél. 032 886 43 90

Jean-Pierre Franchon, chancelier de la commune du Locle, tél. 032 933 84 13

Le Locle et Val-de-Travers, le 7 mai 2010